



## Administrateur de succession

Par **Maloudecam13**, le **29/05/2021** à **19:55**

Bonjour,

la succession de ma mère s'éternise depuis plus de deux ans, en partie parce que nous sommes beaucoup d'héritiers, et qui en a une dans le lot qui nous "bloque" volontairement

mon notaire me dit que je dois faire nommer un administrateur adhoc, mais elle est incapable de me dire comment

est ce que vous savez si je peux en faire la demande moi-même (et si oui par où je dois passer) ? Ou bien si je dois forcément passer par un avocat ?

merci d'avance pour votre aide

Par **youris**, le **29/05/2021** à **20:14**

bonjour,

lorsque dans une succession, un héritier qui ne prend pas partie, peut être sommé de la faire par les autres héritiers.

cette sommation ne concerne pas le notaire qui n'a pas à trancher un litige entre héritiers, seul un juge a ce pouvoir.

je vous conseille de consulter un avocat en droit de la famille.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **30/05/2021** à **08:04**

Bonjour

J'ai déjà répondu à ce genre de question ici je crois, y-a-t-il un ou plusieurs mineurs concernés ?

Par **Maloudecam13**, le **30/05/2021** à **10:12**

Non il n'y a aucun mineur parmi les héritiers, en fait la notoriété a déjà été émise et la personne en question a accepté la succession, mais il y a 2 biens immobiliers à vendre et je pense qu'elle ne va pas donner son accord. S'il n'est pas possible de vendre (et donc liquider la succession) sans l'accord de TOUS les héritiers, je pense que mon seul recours est de faire nommer un administrateur